

CSO	Construction sans obstacle	Commune n°: _____
		Réception: _____

NPA / Commune: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): _____
 Rue / Lieu-dit: _____ N°: _____

Le présent formulaire doit être rempli lorsque la législation requiert des aménagements sans obstacles pour des bâtiments ou des installations (voir liste ci-dessous).

Bâtiments et installations

Les bâtiments et installations ci-dessous doivent répondre à certaines exigences légales minimales. L'autorité directrice décide si le Centre de conseil pour la construction sans obstacle du canton de Berne - Procap doit examiner le projet.

- Construction ou rénovation de bâtiments et d'installations accessibles au public (bâtiments administratifs, immeubles commerciaux, hôtels et restaurants, cinémas, théâtres, musées, écoles, hôpitaux, foyers, églises, cabinets médicaux, études d'avocats, installations sportives, etc., ainsi que les espaces destinés aux visiteurs dans les bâtiments abritant des postes de travail): les bâtiments et les installations doivent être conçus sans obstacles.
- Construction ou rénovation de bâtiments d'habitation de plus de quatre logements. Tous les logements doivent être accessibles aux personnes handicapées et utilisables par elles.
- Construction ou rénovation d'installations ou de bâtiments industriels ou commerciaux (bâtiments de plus de 50 postes de travail).
- Aménagement ou réaménagement de l'espace extérieur (routes, chemins pour piétons, trottoirs et installations liées aux transports publics): les espaces extérieurs des constructions et des installations doivent être conçus sans obstacles.

Les exigences détaillées relatives à la construction sans obstacle figurent dans les bases suivantes:

Articles 3, 11 et 12 LHand; articles 6 et 7 OHand; article 22 LC; articles 44, 85 et 88 OC; norme SIA 500:2009 «Constructions sans obstacles».



Remarques sur le projet de construction

Informations générales:

Entretien préalable avec le service spécialisé:

Indications:

- Vous trouverez des fiches sur la construction sans obstacles ainsi que les noms des interlocuteurs compétents à l'adresse www.procap.ch/fr/a-propos/centres-de-conseil-et-services-cantonaux/construction-sans-obstacles/berne.html.

Les documents suivants doivent être joints:

- Formulaires de demande de permis de construire 1.0 / 4.0 / 4.3
- Plan de situation avec accès au bâtiment (cotes de niveau, déclivités), chemins et places de stationnement extérieures
- Plan de chacun des étages / coupes / façades (échelle 1:100 / 1:200)

En cas de rénovation, il convient en outre de fournir les indications suivantes:

- Frais immobiliers selon le code des frais de construction (CFC) 2 Fr.
- Valeur d'assurance du bâtiment avant la rénovation Fr.

Emoluments

Une facture forfaitaire est établie pour chaque rapport technique. Les prestations supplémentaires sont facturées en fonction du temps requis.

Lieu et date: _____

Le maître d'ouvrage: _____ L'auteur du projet: _____